

De : Les membres du Comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes de Radio France

Objet. Réponse à la saisine de Monsieur [REDACTED] envoyée le jeudi 7 février 2019

Vendredi 22 février 2019

Par courrier électronique en date du 7 février 2019, Monsieur [REDACTED] a saisi le Comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes de Radio France, d'une demande relative à l'intervention de Monsieur Brice Couturier sur les antennes de Radio France.

Dans sa saisine, Monsieur [REDACTED] estime que Monsieur Couturier « *[attise] la haine, en particulier pour alimenter les sentiments de peur de la communauté juive* » et « *[diffame] tel mouvement social parce que celui-ci est trop à droite, celui-ci trop à gauche* ». Partant de ce qui précède, Monsieur [REDACTED] interroge le Comité sur la pertinence de l'attribution d'une chronique - en l'espèce « Le Tour du monde des idées » diffusée sur France Culture - à Monsieur Couturier.

Le Comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes de Radio France s'est réuni, pour procéder à l'examen de cette saisine, le 22 février 2019.

Il a estimé que les remarques faisant l'objet de ladite saisine n'entraient pas dans son champ de compétences tel que défini par les articles 3-1 et 30-8 de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, dans sa rédaction issue de l'article 11 de la loi n°2016-1524 du 14 novembre 2016, et s'est, en conséquence, déclaré incompétent pour en connaître.

Néanmoins le Comité a décidé de transmettre les observations de Monsieur [REDACTED] à la Médiatrice des antennes de Radio France.

Très cordialement,